

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Cécile DROUET, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Julie MENARD, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie SIMONNEAU) et Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Anne FERRER).

**Absents :** Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER  
**Secrétaire de séance :** Julie MENARD

**OBJET : Approbation de la convention de participation au Festival « La 5<sup>ème</sup> saison » - Edition 2024 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Commune d'Echiré**

Le Maire expose.

La commune d'Echiré a sollicité sa participation au festival « La 5<sup>ème</sup> saison » - Edition 2024, organisé par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN).

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention proposé par la CAN, dont l'objet consiste en la définition du programme ainsi que les modalités d'organisation et de financement de cette participation au festival.

Pour la programmation, la commune doit accueillir et financer le spectacle « 2 secondes » de la compagnie du Petit Monsieur le dimanche 16 juin 2024 à 16h00.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver les termes de la convention présentée ;**
- **d'autoriser le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la signer ainsi que tout document afférent.**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 3 mai 2024

Le Maire,  
Thierry DEVAUTOUR

La secrétaire de séance,  
Julie MENARD

Certifié exécutoire.  
Reçu en Préfecture le : **10 MAI 2024**  
Notifié ou publié le : **13 MAI 2024**